

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

27 mai 2015

Résumé des coprésidents
Réunion du Comité du Fonds pour les technologies propres
12 mai 2015
Washington (États-Unis)

Coprésidents

M. L.K. Atheeq (Inde)
Mme Kate Hughes (Royaume-Uni)

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR.

OUVERTURE DE LA SEANCE

1. La séance est ouverte par les coprésidents du Comité, M. L.K. Atheeq et Mme Kate Hughes.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Les membres du Comité du CTF adoptent l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote CTF/TFC.15/1.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR.

RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL DU CTF

3. Le Comité du CTF examine le document CTF/TFC.15/3, intitulé *CTF Semi-Annual Operational Report* (rapport d'activité semestriel du CTF), et prend note des progrès accomplis dans le cadre des travaux du CTF.

4. Le Comité fait observer par ailleurs qu'il importe de bien prendre la mesure du déficit de ressources anticipé et de ses effets potentiels sur la réserve de projets et de programmes actuelle du CTF. Dans sa décision relative à la surprogrammation de mai 2013, le Comité avait exhorté les BMD à utiliser efficacement les ressources déjà allouées et à lui fournir des estimations réalistes concernant les retards d'exécution. Le Comité demande, en outre, à l'Unité administrative des CIF de réaliser, en collaboration avec les BMD, un examen approfondi des projets en réserve, y compris les calendriers prévus pour les projets et d'éventuelles annulations de projets, et de lui présenter un bilan précis des ressources disponibles et de l'ampleur du déficit de ressources anticipé dans les deux mois suivant la tenue de la présente réunion.

5. Le Comité demande également à l'Unité administrative des CIF d'étudier, en collaboration avec les BMD, les éléments à inclure dans le processus actuel de gestion de la réserve de projets, y compris, par exemple, d'éventuelles modalités d'annulation. Ces éléments seraient présentés à la prochaine réunion du Comité.

6. En vue des délibérations sur l'orientation stratégique des CIF qui auront lieu à la prochaine réunion conjointe, le Comité invite l'Unité administrative des CIF à élaborer, en collaboration avec les BMD et en concertation avec les membres du Comité, d'autres projets de modèles de financement ainsi que des propositions visant à accroître les ressources du CTF.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR.

PROPOSITION RELATIVE A LA METHODE ET AU NIVEAU APPLICABLES A L'OBJECTIF SPECIFIQUE POUR LA MARGE ENTRE LE REVENU NET PREVU DU CTF ET LES PERTES PREVUES AU TITRE DE CREANCES DOUTEUSES

7. Lors de sa réunion de juin 2014, le Comité du CTF a décidé de fixer un objectif pour la marge entre le revenu net prévu du CTF et les pertes prévues au titre de créances douteuses. À la réunion du 17 novembre 2014, il a examiné la *Proposition d'objectif spécifique pour la marge entre le revenu net prévu du CTF et les pertes prévues au titre de créances douteuses* et a demandé qu'une fois nommé, le responsable senior de la gestion des risques des CIF collabore avec l'Administrateur fiduciaire, les BMD et les membres du Comité intéressés en vue de lui faire des propositions, à sa

réunion suivante, sur une méthode appropriée et le niveau de l'objectif à atteindre.

8. Le Comité du CTF examine le document CTF/TFC.15/4, intitulé *Review of Minimum Threshold Margin between CTF Projected Net Income and Projected Losses as a Key Risk Indicator*, et demande à l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec l'Administrateur fiduciaire :

i. de poursuivre ses travaux sur le tableau de bord de la gestion du risque d'entreprise (*Enterprise Risk Management Dashboard*) afin que celui-ci puisse être effectivement utilisé comme un outil de communication d'informations sur les principaux paramètres de risque d'ici à la fin novembre 2015. Dans le cadre de ces travaux, le Comité demande à l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec l'Administrateur fiduciaire, de lui présenter un compte rendu sur la question et de solliciter les avis des membres du Comité intéressés afin d'affiner encore le tableau de bord d'ici à septembre 2015;

ii. de suivre de près la marge entre le revenu net prévu du CTF et les pertes prévues sur ses produits financiers utilisés¹ et de lui faire rapport sur cette question à intervalles réguliers à l'aide du tableau de bord de la gestion du risque d'entreprise. Le Comité du CTF est d'avis qu'il n'est pas nécessaire, à ce stade, de définir un objectif ou un seuil minimum pour la marge du CTF ; et

iii. d'entreprendre des tests de résistance à l'aide du modèle de flux de trésorerie du CTF afin de pouvoir établir les effets des scénarios de crise sur la marge entre le revenu net prévu et les pertes prévues du CTF, et de lui communiquer, chaque trimestre, les résultats de ces travaux à l'aide du tableau de bord de la gestion du risque d'entreprise.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR.

PROPOSITION RELATIVE A LA POLITIQUE DE TARIFICATION DU CTF

9. Lors de sa création, le CTF a adopté des conditions de prêt analogues à celles de l'IDA pour les prêts qu'il accorde au secteur public, car il a estimé que les conditions prévues par l'IDA permettaient d'obtenir un bon équilibre en matière de concessionnalité.

10. À la réunion du 17 novembre 2014, le Comité du CTF a examiné la *Proposition d'objectif spécifique pour la marge entre le revenu net prévu du CTF et les pertes prévues au titre de créances douteuses*. L'une des principales questions évoquées lors des discussions concernait la flexibilité des conditions de prêt actuelles du CTF et l'incidence éventuelle qu'aurait une modification de ces conditions sur le revenu net prévu et les pertes sur prêts prévues du CTF, ainsi que sur la marge entre ce revenu net et ces pertes. Le Comité demande à l'Unité administrative des CIF d'établir, en collaboration avec les BMD et l'Administrateur fiduciaire, un document sur la politique de tarification du CTF.

11. Le Comité du CTF examine le document CTF/TFC.15/5, intitulé *Proposal for Pricing Policies for the CTF Trust Fund* (proposition relative à la politique de tarification du CTF), et décide que :

- i. le CTF ne devrait pas modifier, pour l'heure, ses conditions de prêt applicables au secteur public; et

¹ On trouvera le détail du calcul du revenu net du CTF et des pertes sur ses produits financiers utilisés dans les Principes relatifs aux contributions au Fonds pour les technologies propres, annexés aux Accords/Arrangements en matière de contribution et de prêt conclus entre les contributeurs au CTF et l'Administrateur fiduciaire, y compris les modifications susceptibles d'y être apportées.

- ii. l'Unité administrative des CIF et l'Administrateur fiduciaire devraient poursuivre leur examen des conditions de prêt du CTF et réviser à nouveau ces dernières dans deux ans.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR. QUESTIONS DIVERSES

12. Aucune autre question pouvant donner lieu à une décision n'a été soulevée par le Comité du CTF.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR. CLOTURE DE LA SEANCE

13. La réunion a été déclarée close le mardi 12 mai 2015.